

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes VAL DE GATINE
Place Porte Saint-Antoine
79220 CHAMPDENIERS

délibération :
D_2023_8_17

Nombre de délégués en
exercice : 46

Présents : 30

Votants : 36

**Objet : Economie Projet
cheminement mixte ZAE
de l'Avenir Coulonges sur
l'Autize**

L' an deux mille vingt trois, le mardi 17 octobre à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 10 Octobre 2023

Titulaires : Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur BARANGER Johann, Monsieur BARATON Yvon, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Monsieur LEMAITRE Thierry, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Madame BECHY Sandrine, Monsieur BIRE Ludovic, Madame GOURMELON Catherine, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Monsieur MEEN Dominique, Monsieur POUSSARD Yves, Madame TRANCHET Myriam, Madame MARSAULT Annie, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur CAILLET Patrick, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur MOREAU Lionel

Suppléant(s) en situation délibérante : Madame FOURNIER Thérèse, Monsieur GUITTON Claude

Pouvoirs :

Madame BAILLY Christiane a donné pouvoir à Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre
Madame EVRARD Elisabeth a donné pouvoir à Monsieur LEMAITRE Thierry
Monsieur ATTOU Yves a donné pouvoir à Madame CHAUSSERAY Francine
Madame RONDARD Audrey a donné pouvoir à Monsieur MOREAU Loïc
Monsieur SISSOKO Ousmane a donné pouvoir à Madame MICOU Corine
Madame BIEN Michèle a donné pouvoir à Monsieur CAILLET Patrick

Absent(s) : Monsieur LIBNER Jérôme, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Monsieur PETORIN Patrick

Excusé(s) : Madame BAILLY Christiane, Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur GUILBOT Gilles, Monsieur ATTOU Yves, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Monsieur DEBORDES Gwénaël, Monsieur FRERE Fabrice, Madame RONDARD Audrey, Madame SAUZE Magalie, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TEXIER Valérie, Monsieur DEDOYARD Philippe, Madame BIEN Michèle, Monsieur FAVREAU Jacky

Secrétaire de Séance : Madame Francine CHAUSSERAY

Dans le cadre du Projet de territoire, présentant parmi ses objectifs la volonté de requalifier les zones d'activités existantes et de favoriser les mobilités douces et actives, la Communauté de communes envisage de lancer de projet de création d'une voie de cheminement mixte et d'un aménagement paysager de cette voie sur la ZAE de l'Avenir à Coulonges sur l'Autize.

Par ailleurs, le PLUi Gâtine-Autize met en avant les enjeux suivants, enjeux confortés par le Document d'Orientations et d'Objectifs du SCoT :

- Mettre en œuvre des opérations d'aménagement favorisant l'insertion paysagère des franges de la zone,
- Porter une attention particulière sur les espaces de transition entre espaces à vocation économique et grandes étendues agricoles,
- Conforter l'accessibilité de la zone d'activités en s'appuyant sur le réseau de voies douces.

Ce nouvel aménagement s'inscrit également dans le cadre du futur PNR : la commune de Coulonges sur l'Autize étant en bordure du périmètre du futur PNR, il s'agira de faire de la ZAE de l'Avenir, une vitrine du dynamisme et de l'attractivité du territoire, en améliorer le cadre de vie des entreprises par le développement des mobilités douces et le reverdissement de sa zone.

Il vous est proposé de lancer des études de maîtrise d'œuvre.

Le marché de maîtrise d'œuvre est composé d'une tranche ferme, du diagnostic à la mission d'Avant-Projet, pour la

réalisation de deux tranches optionnelles de travaux selon les subventions accordées :

- Tranche optionnelle 1 : l'aménagement du trottoir Est de la rue Johannes Gutenberg (estimation prévisionnelle des travaux : 75 000€HT)
- Tranche optionnelle 2 : l'aménagement du trottoir Nord de la rue Isaac Newton (estimation prévisionnelle des travaux : 75 000€HT)

Vu le Code de la Commande publique

Vu les statuts de la Communauté de communes Val de Gâtine en vigueur

Vu ses compétences en matière de création, aménagements, entretien et gestion de zones d'activité

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal - PLUi de Gâtine Autize approuvé le 23 juin 2020

Vu le Projet de territoire approuvé le 19 juillet 2022

Considérant que ce projet d'aménagement vise à :

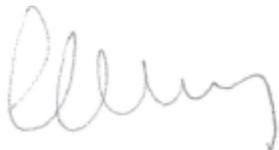
- Favoriser les mobilités douces
- Améliorer le cadre de vie des entreprises et l'insertion paysagère de la zone

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité**

- **D'approuver le projet de création d'une voie de cheminement mixte et d'aménagement paysager de la voie sur la ZAE de l'Avenir,**
- **D'approuver la passation de marché à maîtrise d'œuvre pour un budget prévisionnel de 150 000€HT (75 000€ HT /tranche optionnelle),**
- **D'approuver la sollicitation de subventions auprès des divers organismes concernés,**
- **D'autoriser M. le Président ou son représentant à engager les démarches nécessaires et à signer tout document afférent.**

Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0

Le secrétaire de séance
Francine CHAUSSERAY



La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Emis le 17/10/2023
Publié le 23/10/2023
Transmis en sous-préfecture le

Fait et délibéré, les jour,
mois et an ci-dessus.

Certifié conforme
Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU

